

AOÛT 2025

CRC-057M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2026-2029

Mémoire CCISF

Planification pluriannuelle
de l'immigration 2026-2029

Table des matières

Introduction	3
Portrait des enjeux régionaux	4
Analyse des orientations gouvernementales	5
Orientation 1 Réduction progressive du nombre de résidents non permanents et d'étudiants étrangers	5
Orientation 2 Choix des seuils d'immigration permanente	7
Orientation 3 Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français	8
Orientation 4 Augmentation de la part des personnes immigrantes déjà présentes au Québec	9
Orientation 5 Maintenir une forte proportion d'immigration économique	10
Sommaire des recommandations et demandes régionales	11
Conclusion	12



Introduction

La Chambre de commerce et d'industrie Saguenay–Le Fjord (CCISF) est l'un des plus importants regroupements de gens d'affaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Elle occupe un rôle structurant dans l'écosystème économique régional, en agissant comme un véritable pôle d'influence et de concertation pour les entreprises du territoire. Fidèle à sa mission, elle favorise le développement, le maillage et la représentation des milieux d'affaires, tout en défendant activement les intérêts économiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean auprès des instances publiques et gouvernementales.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean se distingue par une économie diversifiée, portée par des pôles d'excellence reconnus à l'échelle nationale comme la transformation de l'aluminium, la foresterie, l'agroalimentaire, le tourisme d'aventure, les technologies propres et les services spécialisés. Toutefois, comme plusieurs régions intermédiaires du Québec, le territoire fait face à des défis structurels importants : une population vieillissante¹, une mobilité interrégionale limitée et une pénurie de main-d'œuvre persistante, dans pratiquement tous les secteurs d'activité.

À ces enjeux de fond s'ajoute aujourd'hui un contexte économique incertain, marqué notamment par des tensions commerciales à l'international et un climat d'instabilité réglementaire qui fragilise les capacités de planification et d'expansion des entreprises. Dans cette perspective, la main-d'œuvre issue de l'immigration, temporaire comme permanente, n'est pas simplement une option : elle est essentielle au maintien de l'activité économique, à la pérennité de nos entreprises et à la vitalité de nos collectivités.

Dans ce contexte, l'immigration représente bien plus qu'un outil de réponse conjoncturelle aux besoins des entreprises. Elle constitue une condition de base pour assurer la continuité des activités économiques, maintenir les services à la population, enrichir le tissu social et soutenir la vitalité démographique du territoire. Il s'agit d'un enjeu stratégique pour l'avenir de la région.

¹Institut de la statistique du Québec, « Panorama des régions du Québec », Édition 2024, p.16



Dans cet esprit, la CCISF s'est engagée activement dans la consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026–2029, déterminée à faire valoir la voix des entreprises et employeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean en exprimant leurs besoins, préoccupations et attentes concernant le futur cadre d'immigration. Afin de refléter fidèlement la réalité du terrain, la CCISF a constitué un comité consultatif rassemblant des membres représentatifs du milieu. Les échanges menés au sein de ce comité ont permis d'identifier précisément les attentes et enjeux propres à la région, offrant ainsi une perspective nuancée et enracinée dans l'expérience concrète des entreprises locales. Les orientations du présent mémoire s'appuient sur les résultats de ces discussions, garantissant une démarche inclusive et concertée.

À travers ce mémoire, la CCISF avance des propositions concrètes et constructives pour une politique d'immigration plus prévisible, mieux adaptée aux réalités régionales et portée par une vision ambitieuse de la régionalisation. Par une analyse des orientations gouvernementales et des recommandations ciblées, la CCISF souhaite contribuer activement à une immigration favorisant la prospérité du Québec dans toutes ses régions.





Portrait des enjeux régionaux

Une pénurie de main-d'œuvre persistante et généralisée

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean traverse une période marquée par une rareté chronique de main-d'œuvre, qui touche à des degrés divers l'ensemble des secteurs économiques. Le taux de chômage, historiquement bas dans la région, s'établissait à 3,2 % en 2024, comparativement à une moyenne provinciale de 5,3 %, ce qui illustre clairement une situation de quasi-plein emploi au Saguenay–Lac-Saint-Jean². Si cette donnée peut être perçue comme un signe de vitalité, elle révèle surtout une pression structurelle sur la capacité des entreprises à recruter, à croître et à répondre à leurs demandes contractuelles.


Dans ce contexte, l'immigration, et plus spécifiquement les travailleurs étrangers temporaires (TET), jouent un rôle de stabilisation essentiel. Le sondage mené en juin 2025 par l'Union des Préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean est éloquent³ : 198 entreprises régionales ayant obtenu une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) positive ont répondu à l'enquête, représentant collectivement 31 075 emplois, soit plus de 24 % de l'ensemble des emplois du territoire. Parmi elles, 161 entreprises emploient actuellement 2 372 TET, ce qui équivaut à 1,87 % de la main-d'œuvre régionale.

Il ne s'agit pas d'un recours accessoire. Pour de nombreuses entreprises, la présence de travailleurs étrangers temporaires est essentielle pour assurer la continuité des opérations. Les mesures annoncées par le gouvernement en septembre et novembre 2024, notamment la limite de 10 % de TET pour les postes à bas salaire et la hausse du seuil salarial des postes à haut salaire, ont des conséquences majeures pour notre région. Rien qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean, parmi les 198 entreprises sondées, plus de 500 postes pourraient être perdus. Si l'on extrapole à l'échelle régionale, ce sont plus de 1150 emplois qui sont menacés. Près du tiers des répondants anticipent rencontrer des difficultés à respecter leurs engagements liés à des commandes ou contrats en cours en raison des nouvelles mesures.

Les pertes de contrats anticipées atteignent 52,5 millions de dollars. Dans plusieurs cas, ces impacts pourraient entraîner des réductions de personnel ou des ralentissements d'activités, affectant également les travailleurs locaux.

²Institut de la statistique du Québec, *Indicateurs mensuels : emploi et taux de chômage par région administrative*. Consultation en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/indicateurs-mensuels-emploi-et-taux-de-chomage-par-region-administrative>

³Union des Préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean, « Impacts des nouvelles mesures en immigration », données de sondage, n = 198, juin 2025



L'ajout de nouvelles mesures contraignantes en matière d'immigration ne ferait qu'aggraver une situation déjà critique. Il est impératif que les politiques d'immigration tiennent compte des réalités régionales, en particulier des régions à faible taux de chômage comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Une réalité sectorielle variée et exposée

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'est pas monolithique : ses besoins en main-d'œuvre varient selon les secteurs, mais tous partagent une même difficulté à attirer et retenir des talents. Les industries de la transformation (aluminium, bois, produits métalliques), la foresterie, la construction, l'agroalimentaire, les services de proximité et le tourisme font face à des défis importants.

Dans plusieurs cas, ces secteurs sont soumis à une forte saisonnalité, à des conditions de travail exigeantes ou à une mobilité limitée du bassin de travailleurs potentiels. Les postes en soudure, en mécanique, en restauration, en entretien ménager, en soins de santé et en transformation sont particulièrement touchés.

Certaines entreprises, comme dans le domaine industriel ou touristique, témoignent de situations où l'absence de TET qualifiés pourrait forcer le refus de contrats, voire l'interruption temporaire d'activités. Ces risques ne sont pas théoriques : ils sont documentés et mesurables, comme l'indique le sondage comme l'indique l'Union des préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La volonté d'automatiser, d'innover et d'augmenter la productivité est bien présente chez les entrepreneurs régionaux. Toutefois, l'automatisation ne peut remplacer la main-d'œuvre dans tous les cas, particulièrement lorsqu'il s'agit de métiers spécialisés, de tâches de précision ou de services à la personne. Le besoin de main-d'œuvre humaine demeure criant.



Des défis d'attractivité et de rétention bien réels

Si le Saguenay–Lac-Saint-Jean offre une qualité de vie enviable, il demeure confronté à des défis d'attractivité, en particulier lorsqu'il s'agit de retenir des personnes immigrantes nouvellement arrivées. L'éloignement géographique, la faible densité démographique, le manque de logements locatifs abordables, ainsi que l'absence de réseaux sociaux préexistants peuvent constituer des freins à la rétention durable.

À cela s'ajoutent des défis d'intégration : la francisation reste un enjeu important, de même que l'accès à des services publics adaptés, à la mobilité et à l'information sur la culture locale. Dans bien des cas, ce sont les employeurs qui doivent combler ces lacunes en jouant un rôle d'accompagnement informel, souvent sans soutien ni reconnaissance. Ce rôle est d'autant plus critique que l'intégration réussie se joue dès les premières semaines.

Les employeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean expriment le besoin urgent d'obtenir des outils concrets pour mieux accueillir et intégrer leurs travailleurs issus de l'immigration, qu'ils soient temporaires ou permanents. L'intégration linguistique est importante, mais elle ne doit pas être considérée isolément. L'ouverture culturelle, la compréhension des valeurs sociales québécoises, les codes du travail, les habitudes de vie et le sentiment d'appartenance doivent également faire l'objet d'un accompagnement structuré.

Le rôle structurant des étudiants internationaux

Les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle jouent un rôle central dans l'attractivité régionale et la régionalisation de l'immigration. À l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), environ 35 % des étudiants inscrits à l'automne 2024 sont issus de l'international, une proportion qui dépasse 50 % aux cycles supérieurs en recherche. Par leur présence, les étudiants internationaux contribuent activement à la vitalité économique du territoire, à la dynamique des campus et à l'enrichissement du milieu de vie régional. Ils représentent également un levier stratégique pour la formation de talents, l'innovation, le maintien de commerces et de services par leur travail à temps partiel pendant leurs études et la rétention de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs clés. Le maintien et le soutien de leur présence doivent ainsi être considérés comme une priorité pour assurer le développement durable de la région.

Cependant, ce rôle structurant est aujourd'hui fragilisé par une chute annoncée des inscriptions d'étudiants internationaux. L'Université du Québec à Chicoutimi anticipe une forte baisse pour la rentrée 2025-2026, avec 72 % moins de demandes d'admission qu'en 2024-2025 entraînant une diminution de 66 % des offres d'admission, conséquence attribuable, en partie, au resserrement des règles de délivrance des permis d'études au Québec et au fédéral. Cette diminution drastique menace non seulement la diversité et la vitalité des campus, mais aussi la stabilité financière de l'établissement.



Analyse des orientations gouvernementales

Après avoir dressé un portrait des enjeux régionaux liés à la pénurie de main-d'œuvre, à la diversité sectorielle, aux défis d'intégration et au rôle structurant des étudiants internationaux, il est essentiel d'examiner les orientations gouvernementales proposées pour la planification pluriannuelle de l'immigration 2026–2029. Cette analyse permet de mettre en perspective les mesures envisagées par le gouvernement et d'en évaluer les répercussions concrètes sur la vitalité économique, démographique et sociale de notre région.


—> Orientation 1

Réduction progressive du nombre de résidents non permanents et d'étudiants étrangers

○ Le gouvernement a proposé de réduire de 13% progressivement le nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et dans le Programme des étudiants étrangers (diminution de 10 % dans le PTET et de 14 % dans le PEE). Une telle mesure, si appliquée uniformément, risque d'aggraver la pénurie de main-d'œuvre qui sévit déjà dans les régions à faible taux de chômage comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les entreprises locales, qui peinent à recruter et à retenir du personnel, verraient leur capacité de production et leur compétitivité sérieusement compromises.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, en 2024, comptait 2 505 titulaires de permis de travail valide sur son territoire. Cela représente 3,5 % de l'ensemble des titulaires de ce type de permis au Québec⁴. Une réduction de 10 % de ce nombre équivaldrait à une perte d'environ 250 travailleurs étrangers temporaires, alors que les besoins de main-d'œuvre pour les entreprises de la région ne diminuent pas. Déjà sur le terrain, certaines entreprises sont forcées de se délocaliser à court terme en raison des freins à l'immigration, conjugués au manque de main-d'œuvre disponible localement.

⁴Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *La planification de l'immigration au Québec pour la période de 2026-2029, « Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec », p.99*



L'analyse des données recueillies sur le terrain confirme que l'introduction de nouvelles mesures réglementaires en immigration, telles que la réduction du seuil de TET permis dans les emplois à bas salaire et l'obligation de renouvellement annuel des EIMT, accroît sensiblement l'instabilité et la vulnérabilité des entreprises régionales. Plusieurs employeurs anticipent des conséquences concrètes : pertes de contrats et de revenus, diminution de la capacité de production, perte d'expertise et, dans certains cas, délocalisation partielle ou complète de leurs activités hors du Québec. Cette fragilisation du tissu entrepreneurial local s'ajoute à la pression déjà exercée par la rareté de la main-d'œuvre, compromettant la croissance et la pérennité de plusieurs entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'orientation proposée de réduction du nombre de travailleurs étrangers temporaires ne ferait que renforcer ces impacts négatifs, en accentuant la précarité des entreprises et en limitant leur capacité à répondre aux besoins du marché régional.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur, tels que l'UQAC, seraient particulièrement affectés par une telle réduction. Ces institutions dépendent fortement des étudiants internationaux pour assurer la vitalité académique, la diversité des campus et leur stabilité financière. À l'automne 2024, les étudiants étrangers représentent environ 35 % de la population étudiante, une proportion qui grimpe encore davantage aux cycles supérieurs, où la majorité des étudiants en recherche provient de l'international. Leur présence contribue directement à l'innovation, à la dynamique du milieu universitaire et à l'économie locale, tout en assurant une relève essentielle pour plusieurs secteurs clés de la région. Une diminution marquée du nombre d'étudiants internationaux entraînerait inévitablement la fermeture de certains programmes complets, compromettant ainsi l'accès à une formation de qualité pour les étudiants d'ici et affaiblissant l'offre de formation en région.

Face à ces constats, il apparaît essentiel de recommander un moratoire immédiat sur toute nouvelle restriction visant les travailleurs étrangers temporaires dans les régions à faible chômage comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, afin de préserver la stabilité et la compétitivité des entreprises. Il est également crucial d'exclure des réductions d'admissions les régions dont une grande part de l'offre de formation est directement reliée à la venue des étudiants étrangers, afin de garantir la vitalité académique, la relève et l'innovation. Ces mesures sont indispensables pour soutenir la croissance et l'attractivité du Saguenay-Lac-Saint-Jean, alors que la main-d'œuvre demeure le principal enjeu de développement régional.

—> Orientation 2

Choix des seuils d'immigration permanente

○ Dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration 2026–2029, le gouvernement propose trois scénarios de seuils d'immigration permanente : 25 000, 35 000 ou 45 000 admissions annuelles, alors que le niveau prévu pour 2025 s'élève à 66 000 admissions.

L'analyse de l'impact de ces seuils sur la croissance et la démographie régionales révèle un déséquilibre préoccupant. En 2024, le Québec a accueilli 59 000 immigrants permanents, mais seulement 629 d'entre eux, soit 1,1 %, se sont établis au Saguenay–Lac-Saint-Jean, alors que la région représente 3,2 % de la population totale du Québec⁵. Ce faible taux de régionalisation limite la capacité de la région à renouveler sa population active, à soutenir la croissance économique et à répondre aux besoins criants de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs stratégiques.

Dans ce contexte, la préférence régionale va clairement vers un scénario plus élevé d'immigration que ceux proposés par le gouvernement. Alors que la diminution est déjà préoccupante, un seuil plus bas que celui proposé par la Fédération des chambres de commerce du Québec risquerait d'accroître la décroissance démographique et de compromettre la vitalité économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, déjà confronté à des enjeux de rétention et d'attractivité. Il est également essentiel d'assurer une meilleure régionalisation de l'immigration, en adaptant les seuils et les critères aux réalités et aux besoins spécifiques des régions, notamment par la reconnaissance des métiers en pénurie et une prise en compte des échelles salariales locales, qui diffèrent souvent de celles des grands centres.

La réussite de l'immigration permanente ne repose pas uniquement sur le volume d'admissions, mais aussi sur la capacité à retenir les nouveaux arrivants et à leur offrir des conditions favorables à leur intégration durable. Cela implique de doter les employeurs et les collectivités d'outils concrets pour faciliter l'inclusion, la formation et l'accompagnement, tout en tenant compte des réalités culturelles et des défis d'intégration propres à chaque territoire.

En somme, il est recommandé de suivre les recommandations de la FCCQ avec le scénario de 106 000 nouveaux travailleurs immigrants par année d'ici 2029. Cela permettra d'assurer une régionalisation accrue et une adaptation des seuils aux besoins locaux, et de renforcer les mesures de rétention et d'inclusion. Cette approche est la plus à même de soutenir la croissance, la vitalité et la pérennité du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans un contexte de concurrence accrue pour la main-d'œuvre et de transformation démographique profonde.

⁵Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *La planification de l'immigration au Québec pour la période de 2026-2029*, « Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec », p.73



—> Orientation 3

Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français

○ Le gouvernement a renforcé les exigences linguistiques dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration, visant à ce que plus de 75 % des nouveaux immigrants permanents possèdent une connaissance suffisante du français à leur arrivée.

Cette exigence accrue pose des défis importants pour les régions comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean. La francisation des nouveaux arrivants demeure un enjeu majeur, avec un besoin criant de ressources adaptées et d'initiatives régionales efficaces pour soutenir l'apprentissage du français. En 2023-2024, aussi peu que 1 446 personnes dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont reçu des services du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)⁶. De l'autre côté du spectre, seulement 110 entreprises de la région ont bénéficié d'un accompagnement spécialisé. Il semble clair qu'un soutien accru doit être offert aux employeurs, mais aussi renforcer la communication et l'accès aux programmes existants⁷.

Les employeurs, souvent déjà sollicités, ne peuvent porter seuls la responsabilité de cet accompagnement. Par ailleurs, l'intégration linguistique ne doit pas être dissociée d'une compréhension plus large des réalités culturelles et sociales propres à chaque territoire. La réussite de l'inclusion ne saurait se limiter à la seule maîtrise de la langue française ; elle repose également sur la reconnaissance et le partage de valeurs communes ainsi que sur une compréhension mutuelle des différences culturelles. Le développement d'une intelligence culturelle au sein des entreprises et des collectivités est essentiel pour favoriser l'acceptabilité sociale de l'immigration et pour construire un vivre-ensemble harmonieux, où la diversité est une richesse partagée et où les liens sociaux peuvent véritablement se tisser.

Dans ce contexte, il est recommandé de mettre en place un accompagnement adapté et flexible, qui répartisse équitablement la charge entre les différents acteurs, et qui offre aux entreprises des outils concrets pour favoriser l'intégration linguistique et culturelle des nouveaux arrivants. Il importe également de considérer la langue comme un élément parmi d'autres dans un processus global d'inclusion, où les entreprises jouent un rôle de vecteur essentiel. Renforcer ces dispositifs contribuera non seulement à améliorer la maîtrise du français, mais aussi à consolider la cohésion sociale et la vitalité économique des régions.

⁶Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *La planification de l'immigration au Québec pour la période de 2026-2029*, « Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec », p.132

⁷Ibid. p.137



—> **Orientation 4**

Augmentation de la part des personnes immigrantes déjà présentes au Québec

○ Le gouvernement souhaite accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, en fixant un objectif de 63 à 66 % d'admissions parmi les personnes résidant déjà sur le territoire. Cette orientation est pleinement soutenue, car elle favorise la stabilité et la rétention en région, ces personnes étant déjà intégrées, maîtrisant nos valeurs communes et disposant de réseaux sociaux locaux qui facilitent leur inclusion durable.

En complément des constats formulés dans l'orientation 1 concernant les étudiants internationaux, il est important de souligner que ces derniers représentent des candidats idéaux pour l'immigration permanente. Ils sont instruits, ont choisi le Québec par préférence, sont déjà bien acclimatés à la vie ici, souvent jeunes et porteurs d'une relève essentielle, et manifestent un réel désir de s'engager dans la vie collective de la région. C'est pourquoi il serait contre-productif de réduire leur proportion d'admission. Au contraire, il convient de valoriser ces profils en facilitant leur transition vers la résidence permanente.

Ainsi, si l'on appuie la priorité donnée aux personnes déjà présentes sur le territoire, il est essentiel de le faire en privilégiant la qualité et le potentiel d'intégration des candidats, plutôt qu'en procédant à une diminution systématique des admissions. En ce sens, il faut immédiatement annuler la 2e suspension du PEQ – volet diplômés et le pérenniser. Il est impératif de miser sur nos étudiants internationaux, qui ont déjà investi dans leur intégration linguistique, académique et sociale, et qui constituent un levier stratégique pour répondre aux besoins durables du marché du travail régional. Cette approche permettra de bâtir une immigration permanente plus cohérente, durable et bénéfique pour le développement régional, en tirant pleinement parti des talents déjà présents et engagés dans la communauté.



—> **Orientation 5**

Maintenir une forte proportion d'immigration économique

○ Le gouvernement a réitéré son intention de maintenir une forte proportion d'immigration économique, en fixant à plus de 60 % la part de cette catégorie dans les admissions permanentes. Cette orientation répond directement aux besoins du Saguenay–Lac-Saint-Jean, où les entreprises de nombreux secteurs stratégiques — transformation, industrie, services spécialisés, santé, construction — peinent à recruter la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à leur développement et à leur pérennité.

L'immigration économique a démontré son importance pour la vitalité de la région : en 2021, plus de 74 % des nouveaux arrivants permanents admis au Saguenay–Lac-Saint-Jean provenaient de cette catégorie⁸. Ces personnes contribuent activement à combler les pénuries dans les métiers spécialisés, à soutenir l'innovation et à assurer la relève entrepreneuriale. Dans un contexte où la croissance démographique ralentit et où le marché du travail demeure sous tension, il est essentiel que les seuils d'immigration économique soient arrimés aux besoins réels des entreprises et des secteurs porteurs du territoire.

Il est donc recommandé de maintenir, voire d'augmenter, la part d'immigration économique dans les admissions permanentes, en s'assurant que la sélection tienne compte des réalités régionales et des métiers en forte demande. Cette approche permettra de soutenir la croissance, la compétitivité et la capacité d'innovation du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tout en favorisant une intégration durable des nouveaux arrivants au tissu économique et social de la région.

⁸Gouvernement du Québec, « Plan d'action régional 2024-2026 – Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord », Consultation en ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/immigration/publications/saguenay-lac-saint-jean-et-cote-nord>



Sommaire des recommandations et demandes régionales

Pour répondre aux enjeux majeurs identifiés dans le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Chambre de commerce et d’industrie Saguenay–Le Fjord formule les recommandations suivantes, visant à optimiser l’impact de l’immigration sur le développement régional.

—> **Optimiser la régionalisation de l’immigration**

Assurer que le Saguenay–Lac-Saint-Jean reçoive une part juste et proportionnelle des admissions d’immigrants permanents et temporaires, en adaptant les seuils et critères aux besoins spécifiques de la région et de ses secteurs en pénurie.

—> **Mettre en place un moratoire sur les nouvelles restrictions**

Suspendre immédiatement les mesures limitant le nombre de travailleurs étrangers temporaires, notamment les plafonds sur les emplois à bas salaire et les exigences de renouvellement, qui fragilisent les entreprises régionales.

—> **Maintenir les niveaux actuels de TET et d’étudiants internationaux**

Ne pas réduire la proportion de travailleurs étrangers temporaires ni celle des étudiants internationaux, qui constituent un bassin stratégique de talents qualifiés, souvent francophones, acclimatés et porteurs de relève pour la région.

—> **Soutenir concrètement les entreprises**

Offrir aux employeurs des outils adaptés pour faciliter l’intégration, la francisation et la rétention des travailleurs issus de l’immigration, en répartissant la charge d’accompagnement entre les différents acteurs (gouvernement, organismes, entreprises).

—> **Accélérer le développement du logement et des infrastructures d’accueil**

Soutenir la construction et la rénovation de logements abordables et adaptés, ainsi que le développement des infrastructures d’accueil (services publics, transport, santé), afin de favoriser l’attractivité et la rétention des personnes immigrantes dans la région.

Conclusion

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean fait face à des défis majeurs : une pénurie de main-d’œuvre persistante, un vieillissement démographique, des difficultés d’attractivité et de rétention, ainsi qu’une pression accrue sur les entreprises et les établissements d’enseignement. L’immigration, tant temporaire que permanente, s’impose comme un levier essentiel pour assurer la vitalité économique, sociale et démographique de la région.

Les demandes prioritaires exprimées dans ce mémoire sont claires : offrir un soutien accru aux entreprises, mieux régionaliser l’immigration pour garantir au Saguenay–Lac-Saint-Jean sa juste part, maintenir les niveaux actuels de travailleurs étrangers temporaires et d’étudiants internationaux, accélérer le développement du logement et des infrastructures d’accueil, et faciliter la transition vers la résidence permanente pour les talents déjà présents sur le territoire.

La Chambre de commerce et d’industrie Saguenay–Le Fjord tient à réitérer son appui aux revendications formulées par la Fédération des chambres de commerce du Québec dans le cadre du présent exercice. Face aux enjeux actuels, nous n’avons d’autre choix que de lancer un appel clair en faveur d’une politique d’immigration ambitieuse, cohérente et adaptée aux besoins du marché du travail.





Chambre de commerce et d'industrie
SAGUENAY-LE FJORD

Réaliser ensemble



ccisf.ca



info@ccisf.ca